

MaxIntervention

Le projet qui vous surveille, vous presse et vous ment !

7 000 Salariés concernés, sans étude de charge réelle	+17% De productivité réclamés en 5 ans, à effectifs constants
0 PIA (Privacy Impact Assessment) transmis malgré données niveau 5 (maximum)	MVP (Minimum Viable Product) Livré sans arbre de décision ni guidage de clôture



Une consultation illégale dans sa forme

L'art. L.2312-15 du Code du travail exige une information précise, objective et complète. Cette obligation n'est pas remplie :

- Aucun PIA transmis — obligatoire pour des données de sensibilité niveau 5
- Registre des activités de traitement non fourni
- L'outil n'est pas finalisé : paramètres et algorithmes « à définir au fur et à mesure »
- Plan d'accompagnement vague, sans moyens concrets

La direction dit : “Le dossier est complet au regard du périmètre de consultation — les modes de fonctionnement, pas l'outil lui-même.”

La CGT FAPT répond : Distinguer “outil” et “modes de fonctionnement” pour éviter de tout documenter, c'est un tour de passe-passe juridique. On ne peut pas consulter sur des changements sans connaître l'outil qui les génère.

Géolocalisation permanente : flicage ou optimisation ?

Orange promet 4 cas d'usage précis. Mais le cahier des charges FSM (Field Service Management) prévoit explicitement le suivi de temps réalisé vs planifié, la qualité des interventions et les KPIs de performance — sans que ces finalités soient déclarées dans la fiche de traitement. C'est une violation du principe de transparence du RGPD.

La direction dit : « La géolocalisation n'a jamais eu pour finalité l'évaluation de performance individuelle. Le PIA le précise clairement. »

La CGT FAPT répond : Justement — le PIA, vous refusez de nous le montrer. Et le cahier des charges FSM parle bien de KPIs individuels. On nous demande de faire confiance à un document qu'on n'a pas le droit de lire.

Ce projet présente des risques majeurs sur les conditions de travail, l'autonomie, les données personnelles et l'emploi de plusieurs milliers de salariés.

En conscience, la CGT FAPT exige la suspension immédiate du déploiement.

Vos données partent aux États-Unis et en Inde

ServiceNow est américain : via le *CLOUD Act*, les données sont accessibles par l'État américain. L'accès depuis l'Inde (support niveau 3) concerne un pays sans décision d'adéquation RGPD. Les garanties offertes ? "Susceptibles d'évoluer."

La direction dit : "Le GPP renforcera le diagnostic par observations terrain lors de la mise en œuvre."

La CGT FAPT répond : La prévention se fait AVANT, pas pendant le déploiement sur 6 000 salariés. C'est le principe de la prévention primaire imposé par l'art. L.4121-1 du Code du travail.

Une boîte noire algorithmique

Aucune information sur les algorithmes, les critères de décision ou les seuils appliqués. La version MVP livrée est sans guidage de clôture ni arbre de décision. L'intégration des parcours métier est reportée au 2nd semestre 2026.

La direction dit : "La méthode agile permet d'avancer progressivement et de faciliter l'appropriation."

La CGT FAPT répond : la méthode agile est acceptable pour développer un logiciel, pas pour consulter les représentants du personnel sur des impacts touchant 6 000 salariés. On ne peut pas rendre un avis éclairé sur un projet en cours de construction.

Une intensification du travail programmée

+17 % de productivité, +10 points de réinternalisation, zéro recrutement — à effectifs constants. La CGT FAPT connaît le résultat : l'intensification du travail, amplifiée par :

- La standardisation des durées d'intervention et la suppression des temps de récupération.
- Un pilotage par KPI générant une pression permanente.
- La polycompétence imposée sans plan de formation structuré.

Un plan de prévention fantôme

Le rapport Sextant est accablant : aucun diagnostic basé sur le travail réel n'a été réalisé avant la consultation. Le diagnostic complet sera fait APRÈS l'avis. DUERP et PAPRIACT non mis à jour. 7 des 11 actions reposent sur les managers, sans moyens.

La direction dit : "Le GPP renforcera le diagnostic par observations terrain lors de la mise en œuvre."

La CGT FAPT répond : la prévention se fait AVANT, pas pendant le déploiement sur 6 000 salariés. C'est le principe de la prévention primaire imposé par l'art. L.4121-1 du Code du travail.

La CGT vous propose la mobilisation : le 12 mars 2026 toutes et tous en grève dans les UCI

 **Tract de mobilisation**



Fédération nationale des salariés du secteur
des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Site : www.cgt-fapt.fr
Mail : telecom@cgt-fapt.fr

